

# Projet de loi PACTE

## NOS PROPOSITIONS POUR LIBÉRER ET DÉVELOPPER LES PME

## PROPOSITION 01

# FAIRE CONFIANCE AUX PME ET ENCOURAGER LA PRISE D'INITIATIVE

> **En assumant de changer totalement de « logiciel économique »** : refuser l'économie administrée et libérer les entreprises des tutelles sont des facteurs clés pour relancer l'envie d'entreprendre, l'investissement et la croissance. Une PME est, en effet, une « graine », une « jeune pousse », donc par nature fragile, à qui il faut faire confiance au lieu de vouloir la mettre sous contrôle et l'assister.

> **En encourageant la prise d'initiative en permettant un meilleur management du risque par la mutualisation et l'assurance.** Les Entrepreneurs PME Indépendants, parce qu'ils sont en prise de risque personnel, doivent gérer de façon tout à fait spécifique leurs risques. Il ne s'agit pas de les assister ou de vouloir réguler (d'en haut) l'économie, il s'agit davantage de leur faire confiance, de les émanciper, de leur donner les moyens de « manager leurs risques » (risques météorologiques, climatiques, risques commerciaux liés à la mondialisation...) ainsi que les moyens de leur développement autonome.



*La FEEF représente les Entrepreneurs PME/ETI Indépendants, soit 20 000 entreprises et 250 000 emplois répartis sur l'ensemble du territoire. Les PME sont à l'origine de 80 % des créations d'emplois en France.*

### CE QUI RASSEMBLE LES ENTREPRENEURS PME/ETI INDÉPENDANTS

- Ils défendent en premier lieu la **liberté d'entreprendre**, corollaire de la liberté du commerce.
- Ils sont en **prise de risque personnel, ils doivent pouvoir être libres dans la fixation de leur stratégie d'entreprise et de leurs prix.**
- Ils voient **leur entreprise comme une communauté humaine, c'est-à-dire un Entrepreneur et une équipe**, qui collaborent ensemble pour réaliser un projet sur un territoire précis en coordination avec leurs parties prenantes.
- Ils croient dans **les vertus de la concurrence**, lieu d'émulation, dès lors que celle-ci est saine, loyale, à « armes égales » et qu'il y a atomocité des acteurs.
- Ils souhaitent **préserver leur indépendance et les moyens de leur développement autonome pour investir, innover, embaucher** afin d'améliorer leur compétitivité et répondre aux attentes nouvelles des consommateurs.

## PROPOSITION 02

# ENCOURAGER L'INVESTISSEMENT DES PME

- > **En favorisant les investissements dans les PME par la possibilité d'amortissements accélérés** (ou la poursuite des suramortissements).
- > **En orientant l'épargne vers les PME** (d'où les réaménagements nécessaires du PEA-PME prévus dans le projet de loi).
- > **En orientant l'épargne des ménages vers le financement des PME par la réduction de l'impôt sur le revenu à hauteur de 48% du montant investi dans une PME** (comme actuellement pour les investissements cinéma Sofica mais avec un plafond d'investissement annuel de 50 000 euros bloqué durant cinq ans).



## PROPOSITION 03

# ASSURER L'ÉQUITÉ ET L'EFFICACITÉ FISCALE

- > **En abaissant le taux de l'impôt sur les sociétés des PME au même niveau (à savoir moins de 10%) que celui réellement payé par les groupes**, notamment internationaux (qui bénéficient des délocalisations, des optimisations fiscales,...).
- > **En facilitant les transmissions, notamment patrimoniales et familiales, pour pouvoir grandir, constituer des ETI** et éviter que la cession à un groupe ne soit l'unique solution. Comparativement à l'Allemagne et à l'Italie, la France subit toujours des handicaps fiscaux malgré le dispositif Dutreil qui doit être encore amélioré.

## PROPOSITION 04

# SOUTENIR LA TRÉSORERIE ET RENFORCER LES CAPITAUX PROPRES DES PME

- > **En réduisant strictement la durée du crédit interentreprises à 30 jours nets de facture.**
- > **En favorisant davantage l'accès aux crédits bancaires au profit des Entrepreneurs PME.**  
La mission d'intérêt public des banques est de soutenir et financer l'économie réelle.
- > **En renforçant les fonds propres des PME et leur capacité d'autofinancement** par la défiscalisation des dividendes mis en réserve à condition d'être réinvestis.



*La réussite de la France passe par la prise en compte de la **diversité de ses entreprises, source de création de valeur et d'emplois**. Ce pluralisme est une force qu'il faut valoriser. En particulier, par la reconnaissance des spécificités des PME. **Ces dernières ne cherchent pas la sur-protection via la sur-réglementation ; au contraire, elles ont besoin de plus de souplesse, plus de liberté**. Elles n'ont pas besoin d'aides publiques mais d'être « musclées de l'intérieur », à l'image du crédit impôt recherche ou export.*

**Dominique Amirault,**  
Président FEEF

## PROPOSITION 05

# RETROUVER UNE CONCURRENCE SAINE, ÉQUILIBRÉE ET LOYALE

> **En reconnaissant que les PME ne sont pas à égalité avec les groupes internationaux.**

Ces derniers peuvent, en effet, s'abstraire des contraintes nationales par l'optimisation fiscale tout en bénéficiant de la protection de l'Etat français sur certains points, par le jeu des lobbies, ce qui crée d'importantes distorsions de concurrence. Il faut **une totale prise de conscience politique à ce sujet et, donc, la mise en place de véritables moyens d'agir au niveau national et européen pour retrouver une concurrence loyale « à armes égales ».**

> **En introduisant dans la Constitution le principe de « différenciation PME » comme corollaire du principe d'égalité pour mettre fin aux distorsions de concurrence**

qui déséquilibrent les relations commerciales, à l'origine de la destruction de valeur. La concurrence entre acteurs économiques de poids différents produit, dans les faits, des inégalités réelles. La reconnaissance constitutionnelle du principe de « différenciation PME » est ainsi le seul moyen de permettre d'assurer l'égalité réelle entre les différents acteurs économiques (PME et grands groupes). La « différenciation PME » n'est pas l'illustration d'une opposition mais de la diversité et de la complémentarité des situations.

## PROPOSITION 06

# ASSURER UNE STABILITÉ LÉGISLATIVE ET RÉGLEMENTAIRE

> **En décidant que chaque nouvelle norme ou réglementation supprime une norme existante ou ancienne et en mettant fin à la rétroactivité fiscale** pour avoir enfin plus de visibilité sur l'avenir et pouvoir investir dans la durée. L'inflation réglementaire – soi-disant pour protéger les « plus petits » – pénalise les PME qui ne sont pas armées pour gérer ce type de complexité.

> **En simplifiant la réglementation par la réduction du nombre d'impôts** (230 selon la Cour des comptes) **et du nombre de textes de loi.** Les PME étant fragiles et sous-structurées, il serait judicieux d'alléger les contraintes administratives et fiscales en vue d'encourager la prise d'initiative, de développer les emplois et faciliter la création de valeur dans les PME.





# FEEF

## LE MOUVEMENT DES ENTREPRENEURS PME/ETI INDÉPENDANTS



**20 000**  
ENTREPRISES



**250 000**  
EMPLOIS



**100 Mds €**  
CHIFFRE D'AFFAIRES



8, rue d'Athènes - 75009 Paris  
01 47 42 38 67 - feef@feef.org

[www.feef.org](http://www.feef.org)

